PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Bilan de la concertation

AGENCE D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil communautaire de la CCPL en date du 12/11/2018

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 62380 LUMBRES DU PAYS DE LUMBRES

Christian LEROY

A/ Rappel des modalités de concertation retenues par la CCPL – délibération de prescription du PLUI du 15 février 2015.

1/ Publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation.

2/ Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de l'intercommunalité avec actualisation au fur et à mesure de l'avancement du projet.

3/ Documents de concertation disponible sur le site Internet de la CCPL.

4/ Tenue d'un registre à la CCPL pour recevoir les observations de toute personne intéressée.

5/ Recueil des observations du public via le site internet de la CCPL.

6/ Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le biais d'articles de presse.

7/ Organisation d'au moins une réunion publique, après la tenue du débat sur le PADD.

B/ Bilan de ces modalités de concertation

1/ Publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation

L'objectif est ici d'informer le public, de l'élaboration du projet de territoire et de préciser les modalités de concertation mises à disposition des tiers. Le dossier de concertation permet de compiler et de mutualiser l'ensemble des productions « papier » à destination du public au siège de la CCPL.

Au total 14 articles de presse (de mai 2015 à janvier 2018) associés à une conférence de presse en mai 2015 et plusieurs spots radio ont permis de présenter à un public le plus large possible, les modalités de concertation et d'expression mises en place, tout au long de l'étude.

Par ailleurs sur l'ensemble des documents produits et diffusés dans la presse, un rappel des coordonnées de la CCPL : lieu du dépôt du dossier de concertation a été fait.

Conférence de presse :

Liste des personnes présentes à la conférence de presse :

Elus :

- Christian LEROY, Président de la CCPL, Maire d'Escoeuilles,
- Didier BEE, Vice-président de la CCPL en charge de l'urbanisme, Maire de Zudausques,

Partenaires techniques :

- DDTM du Pas-de-Calais,
- Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer,
- Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
- Comité d'Histoire du Haut Pays.

Contact presse :

Nicole DOLLE
nicole.dolle@ccplumbres.fr
11, rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES
Tél : 03 21 12 91 29 - Fax : 03 21 93 94 55

Extrait des coordonnées et contacts mis à disposition lors de la conférence de presse et référents sur le dossier PLUI.

Apport : Cette diffusion presse élargie, a contribué au taux de participation enregistré lors des évènements PLUI (ateliers de concertation, réunion publique…).

2/ Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de l'intercommunalité avec actualisation au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le registre de concertation disponible en continu de la procédure PLUi et alimenté des productions des différentes phases, a permis de compiler l'ensemble des mesures de concertation réalisées et des productions.

Le public avait donc à disposition les documents papier correspondants et la possibilité d'annoter sur le registre des remarques.

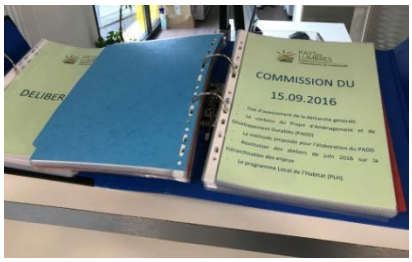

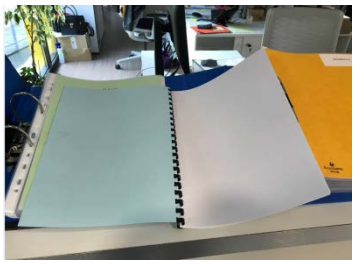

3/ Documents de concertation disponible sur le site Internet de la CCPL.

Les documents du registre de concertation papier se sont doublés, de leur copie mise en ligne afin de permettre une consultation optimale des productions.

Les documents étaient donc téléchargeables au fur et à mesure de leur production.

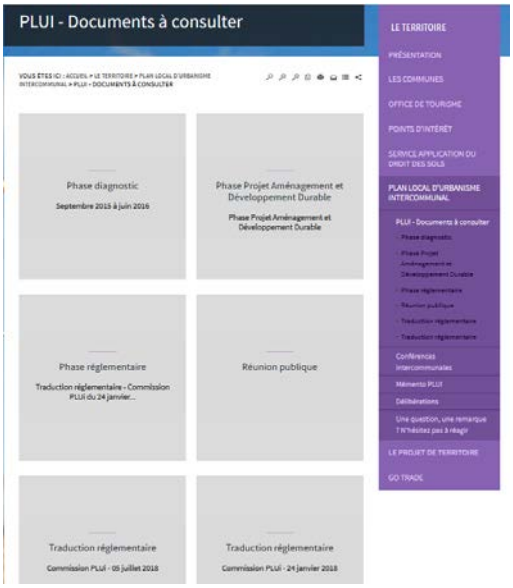

Extrait site CCPL : onglet PLUI

4/ Tenue d'un registre à la CCPL pour recevoir les observations de toute personne intéressée.

Aucune remarque n'a été directement portée sur le registre de concertation. Par contre, la CCPL a réceptionné 90 courriers ou mails, lesquels ont été versés au dossier.

Tous ont fait l'objet d'une réponse personnalisée (par retour mail, courrier, ou rendez-vous).

Les pétitionnaires ayant porté une remarque ont ensuite été personnellement invités à participer aux ateliers de concertation de phase 3, en complément des modalités d'information de l'ensemble de la population (60 rendez-vous ont ainsi été effectués sur les 90 courriers reçus).

Apport : Les observations ont donc été étudiées une à une, dans certains cas, elles ont amené des évolutions de zonage, en phase 3, n'engendrant pas de remise en cause de l'économie générale du PADD.

5/ Recueil des observations du public via le site internet de la CCPL.

Comme expliqué ci-avant, des mails ont été envoyés à l'intercommunalité, laquelle y a répondu par retours mails, entretiens et invitations particulières des demandeurs à exprimer leur situation lors des ateliers PLUI, notamment en phase 3.

Apport : comme toutes observations émises, ces dernières ont amené dans certains cas à la prise en compte d'éléments de terrain et de vécu précis, sans remise en cause de l'économie générale du PADD.

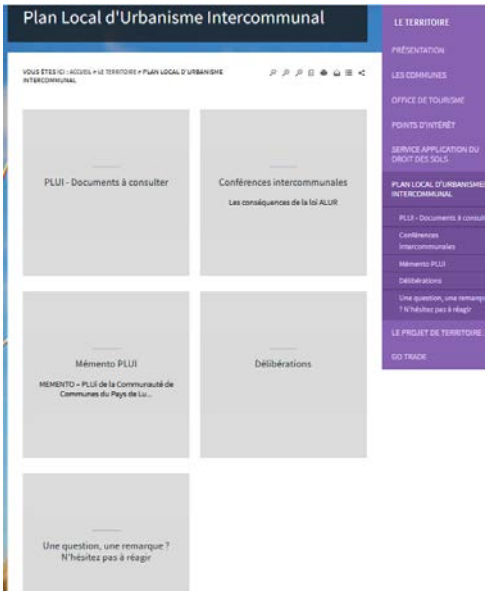

Extrait site CCPL : onglet PLUI

6/ Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le biais d'articles de presse.

Comme dit précédemment, 14 articles de presse doublés de spots radio ont été réalisés permettant aux habitants d'être tenu informés de l'évolution du projet et des moyens d'expression mis à leur disposition.

Apport : Cette diffusion presse élargie, a contribué au taux de participation enregistré lors des évènements PLUI (ateliers de concertation, réunion publique…)

7/ Organisation d'au moins une réunion publique, après le débat de PADD.

Organisée en début d'année 2018, et donc après le débat de PADD en date du 26 septembre 2017, elle a permis une restitution de l'ensemble des travaux écoulés.

Afin d'en optimiser la participation, elle s'est astucieusement :

- ✓ associée à une remise des prix du concours photos, mis en place en phase 1 de diagnostic.
- ✓ faite dans la continuité des ateliers participatifs de la phase 3 afin de rappeler le lien entre phase projet et la phase de déclinaison réglementaire.

A noter qu'en complément de la réalisation de cette réunion publique, des forums de restitution publique aux différentes phases de projet sont venus enrichir la concertation avec les habitants initialement prévue.

C/ Complément de concertation – délibération du 26 juin 2015

Suite aux échanges menés dans le cadre de la conférence intercommunale du 4 juin 2015, les élus ont souhaité aller au-delà des dispositions décrites ci avant, de la délibération initiale du 15 février 2015, en engageant une véritable concertation citoyenne sur la définition du projet de territoire. Cette démarche a fait appel à un bureau d'étude spécialisé.

En sus des modalités premières, cette concertation citoyenne vise à intégrer les publics cibles suivants, dans les phases de diagnostic et de définition des enjeux de territoire, de construction de projet de territoire, de déclinaison réglementaire et opérationnelle, d'évaluation et de mise en œuvre du projet

Au-delà d'associer l'ensemble des habitants au processus, par le prisme d'ateliers spécifiques, cette concertation a également plus précisément ciblé :

- les entrepreneurs
- les jeunes
- les actifs
- les retraités

La méthodologie du cahier des charges impliquait le socle de base suivant :

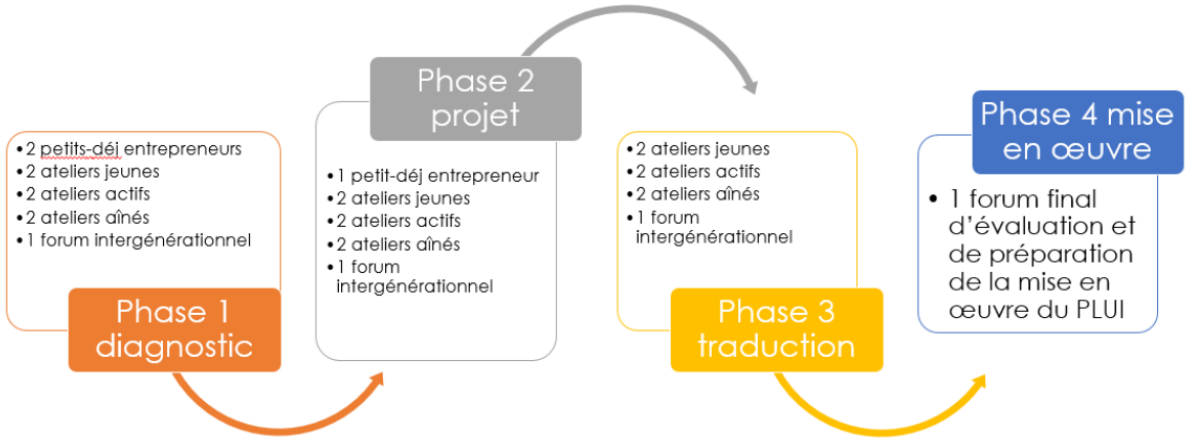

D/ Bilan de la concertation citoyenne – voir synthèse en annexe (cf. document Extracité en annexe)

Apports :

Les outils de communication mis en place, ont permis quantitativement une forte mobilisation des publics cibles avec :

- 10 273 contributions citoyennes et 3 000 citoyens contributeurs
- 564 habitants questionnés
- 31 chefs d'entreprise aux petits déjeuners
- 42 séniors en ateliers
- 63 contributeurs au jeu photo diagnostic
- 767 visiteurs aux expositions
- 202 collégiens participant aux ateliers
- 39 jeunes de la mission locale impliqués

Les outils de concertation ont permis qualitativement :

- En phase 1 de diagnostic partagé :
  - d'enrichir le diagnostic par le vécu des habitants, au travers, du recueil de la parole (entretien en face à face dans les espaces publics et en porte à porte), et du concours photo « Pays d'hier et Pays d'aujourd'hui ».
  - d'informer la population et de présenter la démarche grâce aux forums de restitution publique et réunion publique ainsi qu'au relais presse.
  - d'expliquer et de débattre grâce aux trois journées d'exposition, d'ateliers organisés avec les publics cibles.
  - de restituer grâce au forum et à l'exposition grand public, les échanges.

- En phase 2 de projet de territoire :
  - de débattre et de coproduire grâce aux expositions, ateliers organisés avec les publics cibles.
  - de recueillir sur les axes de projet définis, les priorités d'orientation des publics cibles (cf video)

- En phase 3 de traduction du projet dans le PLUI :
  - d'expliquer grâce aux expositions, ateliers organisés avec les publics cibles, la traduction réglementaire du projet.
  - d'enrichir le zonage par la prise en compte optimisée du terrain, sans remettre en cause l'économie générale du PADD.

Conclusion : une démarche de concertation exemplaire et reconnue

E/ Modalités de concertation entre la CCPL et les communes.

En complément des moyens de concertation mis en place par la collectivité avec les habitants et acteurs du territoire, le projet s'est conçu grâce à une mobilisation efficace des élus locaux.

La Conférence intercommunale du 4 juin 2015 a permis de débattre des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres. Suite à ces débats, le Conseil communautaire, par délibération en date du 26 juin 2015, a arrêté les modalités de collaboration suivantes :

- **La Commission PLUi** : composée de 2 représentants désignés pour chaque commune, elle est chargée du pilotage et du suivi général de la démarche d'élaboration du PLUi.

- **Le Comité de pilotage** : composé des maires de chaque commune et de l'ensemble des personnes publiques associées (PPA), il assure la concertation avec les PPA tout au long de la procédure. Il valide les différentes études menées sous l'égide de la commission PLUi.

  Au total, 5 COPIL PPA ont eu lieu :
  - Le 24/06/2015,
  - Le 01/09/2016,
  - Le 27/03/2017,
  - Le 12/03/2018,
  - Le 10/10/2018

- **La Conférence des élus locaux** regroupe l'ensemble des conseillers municipaux. Ces derniers pourront être réunis par entité géographique. Cette conférence permet un échange entre la communauté de communes, les conseillers municipaux et les partenaires techniques en charge de l'élaboration du PLUi.

Ces temps d'échange, ont permis une participation active de l'échelle locale dans le projet communautaire.

ANNEXE

Document grand public réalisé par le bureau d'étude Extracité en charge de la démarche de concertation

10 273 contributions citoyennes

767 participants aux ateliers et expositions

564 habitants questionnés

3000 citoyens contributeurs

39 jeunes de la mission locale

42 seniors en atelier

202 collègiens participant aux ateliers

31 chefs d'entreprise aux petits déjeuners

imaginons LE PAYS DE LUMBRES PROJET DE TERRITOIRE 2017/2030

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes
du Pays de Lumbres
1, Chemin du Pressart
62380 LUMBRES
Tél. 03 21 12 94 94
www.cc-paysdelumbres.fr

ÉLUS + HABITANTS + ACTEURS DU TERRITOIRE

ENSEMBLE

nous avons imaginé

LE PROJET DE TERRITOIRE 2015/2030 DU PAYS DE LUMBRES

Récit d'une construction collective

PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES

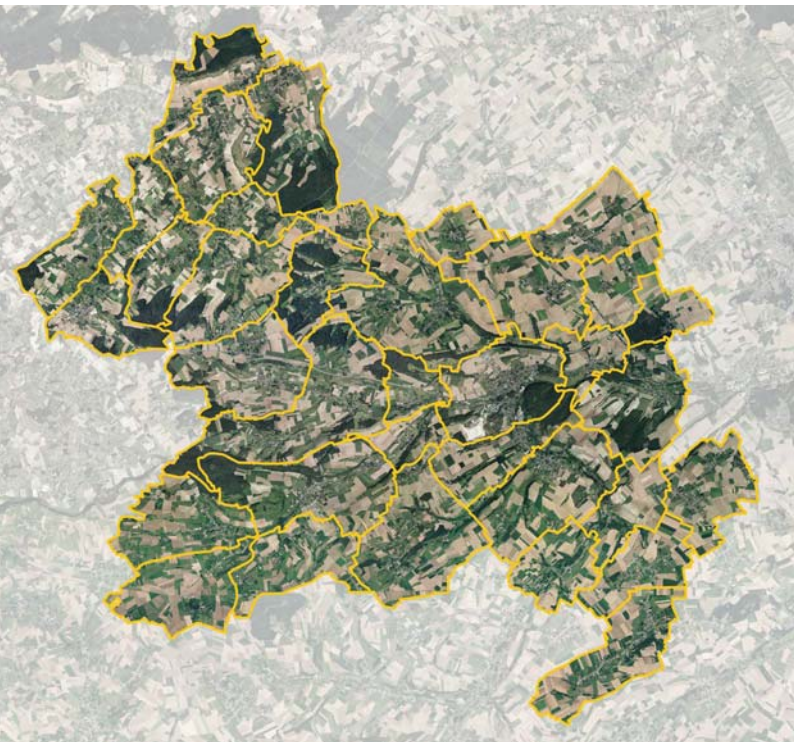

ACQUIN-WESTBÉCOURT
AFFRINGUES
ALQUINES
AUDREHEM
BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM
BLÉQUIN
BOISDINGHEM
BONNINGUES-LÈS-ARDRES
BOUVELINGHEM
CLERQUES
CLÉTY
COULOMBY
DOHEM
ELNES
ESCŒUILLES
ESQUERDES
HAUT-LOQUIN
JOURNY
LEDINGHEM
LEULINGHEM
LUMBRES
NIELLES-LÈS-BLÉQUIN
OUVE-WIRQUIN
PIHEM
QUELMES
QUERCAMPS
REBERGUES
REMILLY-WIRQUIN
SENINGHEM
SETQUES
SURQUES
VAUDRINGHEM
WAVRANS-SUR-L'AA
WISMES
WISQUES
ZUDAUSQUES

UN PAYS

24 168 HABITANTS

269 KM²

10 013 LOGEMENTS

18 638 € REVENU ANNUEL MÉDIAN

36 COMMUNES

UN TERRITOIRE

5000 EMPLOIS

11,9% TAUX DE CHÔMAGE

10% D'EMPLOIS AGRICOLES

91,2% DE FOYERS ÉQUIPÉS D'UN VÉHICULE

EDITO

Christian LEROY
Président de la Communauté de Communes

Didier BEE
Vice-Président chargé de l'urbanisme

Début 2015, la communauté de Communes du Pays de Lumbres a décidé de lancer l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Dès juin, une conférence inter-communale réunissait les maires des 36 communes concernées pour débattre des modalités de cette élaboration et notamment, au-delà de la concertation dite "réglementaire", des modalités de concertation avec les habitants et acteurs du territoire. La grande majorité des élus décide alors de mettre en place une démarche ambitieuse dans laquelle les citoyens du territoire auront la possibilité de participer à chaque étape de l'élaboration des documents du PLUI. Il ne s'agit par ailleurs plus "seulement" d'élaborer un PLUi mais bien d'**engager un processus large visant à associer élus, habitants et acteurs du territoire dans la construction du projet de la communauté de communes pour les 10 à 15 ans à venir.**

Le présent document vise à faire la synthèse de cette démarche, ses enseignements, ce qu'elle a permis de faire avancer.

Incontestablement, cette démarche fut très riche de rencontres, de moments partagés, de discussions, parfois vives, d'efforts communs pour expliquer, comprendre, co-construire une vision partagée de notre Territoire, sa situation actuelle et passée mais surtout son devenir, l'avenir que nous souhaitons tous ensemble lui tracer et les moyens que nous nous donnons pour y parvenir.

Nous ne pouvons que nous féliciter du succès de cette démarche et nous remercions l'ensemble des personnes qui ont bien voulu y participer : habitants du Territoire, ainés, jeunes de la mission locale, collégiens et lycéens, entrepreneurs, commerçants, artisans, agriculteurs, responsables associatifs... Chaque intervention a permis d'enrichir le projet collectif et de faire évoluer son contenu au service de l'intérêt général.

Au-delà de la co-construction du projet de Territoire, pierre angulaire du futur PLUI, **notre démarche visait également à prévenir, informer, anticiper sur la mise en œuvre de décisions relevant du droit à construire,** pour lequel, la mise en œuvre de lois récentes pouvait avoir des conséquences lourdes pour certains propriétaires fonciers. Suffisamment informé en amont, plutôt que mis devant le fait accompli, chacun peut ainsi anticiper, se faire expliquer la situation, défendre ses droits lors de la procédure, et **avoir surtout le sentiment d'avoir pu être écouté, entendu, défendu.**

Un grand merci également à l'ensemble du personnel technique pour l'énergie, la disponibilité et l'inventivité dont ils ont fait preuve tout au long de la démarche : ExtraCité chargé de la démarche, mais aussi nos partenaires, l'Agence d'urbanisme, le Parc Naturel Régional, la Chambre d'agriculture, les services de l'Etat et enfin, les services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pour la qualité de leur accueil, leur dynamisme et leur disponibilité.

Après plus de trois ans de travail, le conseil communautaire de la Communauté de Communes a procédé à l'arrêt du projet de PLUI du Pays de Lumbres le 12 novembre 2018. S'ensuivent ensuite les démarches de consultation des personnes publiques, puis l'enquête publique que nous espérons productive dans l'intérêt des habitants du Pays de Lumbres. Ce serait une preuve supplémentaire que notre démarche de concertation, menée depuis trois ans, a porté ses fruits. **Le PLUI devrait ensuite être approuvé et entrer en application au printemps 2019.**

CO-PRODUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE ET UN PLUI

concertation

Les grandes phases de la démarche

1 PHASE **DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

Enrichir les données chiffrées par le **ressenti** des habitants

ÉTE 2016

JEU PHOTO DIAGNOSTIC

Les ateLiers participatifs de Mai

FORUM de RESTITUTION

2 PHASE **PROJET DE TERRITOIRE**

Co-produire un projet de territoire durable et partagé

FIN 2016/ DEBUT 2017

GRAND JEU VIDÉO/ENJEUX

ATELIERS CRÉATIFS

3 PHASE **TRADUCTION DANS LE PLUi**

Traduire le projet de territoire dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

2017 /2018

RESTITUTION DU PROJET DE TERRITOIRE

EXPOSITION GRAND PUBLIC DU PROJET DE PLUI

4 CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Enquête publique

CO-PRODUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE ET UN PLUI

10 273 contributions citoyennes

564 habitants questionnés

3000 citoyens contributeurs

31 chefs d'entreprise aux petits déjeuners

42 seniors en atelier

Entre 2015 et 2018, les habitants,élus, techniciens et acteurs du Pays de Lumbres se sont impliqués dans la démarche d'élaboration du projet de territoire et de leur PLUi par un dispositif de concertation original et multiforme imaginé par les coopératives ExtraCité, Voix Publique et Résonance, en association avec l'Agence d'urbanisme et les services de la CCPL.

La première phase de concertation a permis d'enrichir le diagnostic et de mettre en valeur des attentes fortes pouvant faire évoluer le scénario de développement initial.

La seconde phase de concertation a permis d'affiner la hiérarchisation des enjeux et de valider les grands axes du Projet d'Aménagement de Développement et de Développement Durables (PADD).

63 contributeurs au jeu photo diagnostic

767 visiteurs aux expositions

202 collègiens participant aux ateliers

La troisième phase a permis de traduire ce PADD dans le projet de PLUi et de visualiser les implications à la parcelle près.

Toutes les typologies d'habitants ont contribué à co-produire ce projet partagé... les seniors, les acteurs économiques et surtout les jeunes (qui ont emmené du travail en classe) toujours dans une ambiance constructive et positive remarquée.

39 jeunes de la mission locale

122 élus municipaux et acteurs du territoire à la réunion de lancement

Enrichir les données chiffrées par le **ressenti** des habitants

imaginons LE PAYS DE LUMBRES
PROJET DE TERRITOIRE 2015/2030

OBJECTIFS

- **Informer largement la population** que cette démarche d'élaboration du projet de territoire est lancée.
- **Enrichir le diagnostic** par un vécu et un ressenti des habitants et des acteurs du territoire.

CE QU'IL S'EST PASSÉ :

Informer : pour que personne ne puisse dire qu'il ne savait pas, une stratégie et des outils de communication ont été construits sur la base du slogan : "imaginons le pays de Lumbres"

Ecouter : Une mobilisation large s'est déployée dans le cadre d'une enquête terrain en face à face dans les espaces publics et en porte à porte. 564 personnes ont ainsi été questionnées et 341 questionnaires détaillés ont pu être recueillis.

Présenter : Des réunions publiques ont lancé officiellement la démarche avec le relais de la presse municipale et locale.

"Si j'avais une baguette magique, je ferais que ce territoire ait une identité. Je trouve que c'est beau et qu'il pourrait y avoir beaucoup de choses développées autour du tourisme vert"

Une jeune habitante

Enrichir les données chiffrées par le **ressenti** des habitants

"Ce qui m'attire ici ? C'est le côté rural, les espaces, la tranquillité, le côté convivial avec les voisins qui n'existe pas forcément en ville"

Un nouvel habitant

Faire un pas de côté : Un concours photo "Pays d'hier et Pays d'aujourd'hui" a jeté un regard sensible sur les évolutions du territoire tout en permettant de recueillir un perçu des habitants.

Expliquer et débattre : Trois journées d'exposition, d'ateliers et de débats organisées au siège de la CCPL ont été riches en partage et en enrichissement du diagnostic. L'agence d'urbanisme et de développement de Saint Omer, avait produit une matière de diagnostic très dense et plurielle.

Bien souvent méconnues de la population, ces cartes, chiffres et données sur la CCPL appelaient à un travail de vulgarisation et de pédagogie.

L'exposition grand public fut ainsi un préalable et un prétexte à des débats souvent très riches sur le vécu et ressenti des habitants

A partir d'anciennes vues du territoire, les participants étaient invités à photographier l'état actuel et à donner leur ressenti sur l'évolution

63 contributeurs au jeu photo diagnostic

Coproduire un projet de territoire durable et **partagé**

Un projet pour le territoire...

> au delà de l'aménagement !

L'exercice dans lequel la CCPL s'est engagée va au delà de l'écriture d'un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) tel que défini par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme *(voir page 30)*

Pour simplifier, on peut dire que le PADD, tel qu'appelé à être écrit dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ne représente que la partie "aménagement" du projet de territoire. Il a donc vocation à donner des orientations claires quant aux choix d'aménagement pour le territoire.

Une vision large et de long terme

Le projet de territoire souhaité par les élus de la CCPL incluait bien cette dimension "aménagement" tout en se permettant d'être plus large, c'est à dire sur des orientations dont la traduction opérationnelle relèverait de tous les champs de la politique publique.

Dès lors, la démarche s'est autorisée à la prospective, à réfléchir les lendemains souhaitables avec les ressentis, convictions et appréhensions d'aujourd'hui.

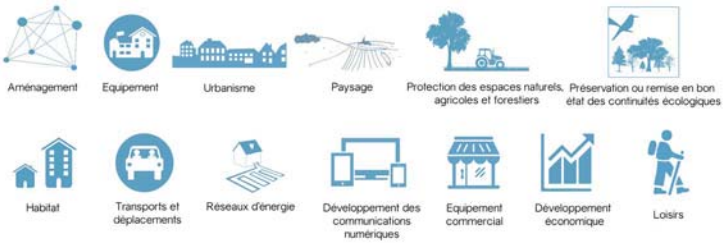

Une dizaine d'orientations étaient proposées. Chacun était invité à se filmer énonçant ses priorités d'orientation et à l'argumenter sur une vidéo postée en ligne

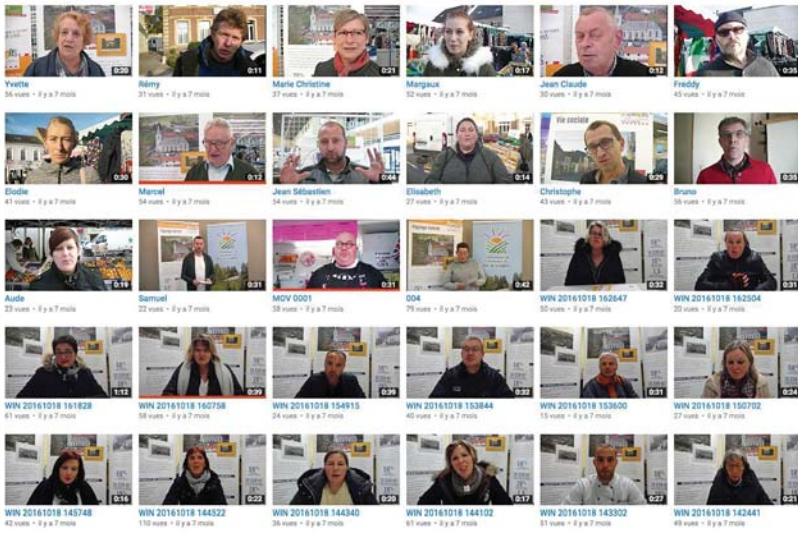

OBJECTIFS

- **Prioriser les enjeux** identifiés dans le diagnostic partagé
- **Identifier les grandes orientations** pour le projet de territoire

"Il faut construire sur les friches et les dents creuses et non pas sur les terres agricoles"

Un habitant

Coproduire un projet de territoire durable et **partagé**

"il ne faut pas construire des résidences de parcage pour les personnes âgées mais plutôt envisager de faire des maisons intergénérationnelles"
Un habitant

Expliquer et débattre :

Le format ayant montré son succès, une seconde exposition / débat a été déployée pour cette nouvelle phase de concertation. A nouveau, seniors, acteurs économiques, jeunes collégiens, jeunes actifs et grand public ont été invités dans une ambiance constructive et positive remarquée. Un système de mapping en 2D permettait de se livrer à un exercice de pédagogie ludique et interactif avec les participants tandis que des panneaux de vote utilisant l'image constituaient un autre mode de recueil d'avis.

Les orientations retenues pour le projet de territoire.

Un territoire vivant et de proximité, répondant aux besoins de tous en équipements, commerces, services, habitat et emploi.

Un territoire qui favorise les liens sociaux entre les générations et les typologies de sa population.

Un territoire accueillant (habitants, touristes, entreprises), relié et complémentaire des territoires voisins.

Un territoire qui vit en harmonie avec son environnement et préserve la qualité de son cadre de vie.

"On sent que le territoire devient une destination week-end, je vois passer 40 randonneurs par jour devant chez moi, ça marche! "Une habitante

les axes retenus DU PROJET DE TERRITOIRE

2

11 bassins de vie et 12 pôles de proximité ont été identifiés. C'est sur cette organisation du territoire que seront programmés les futurs équipements et services.

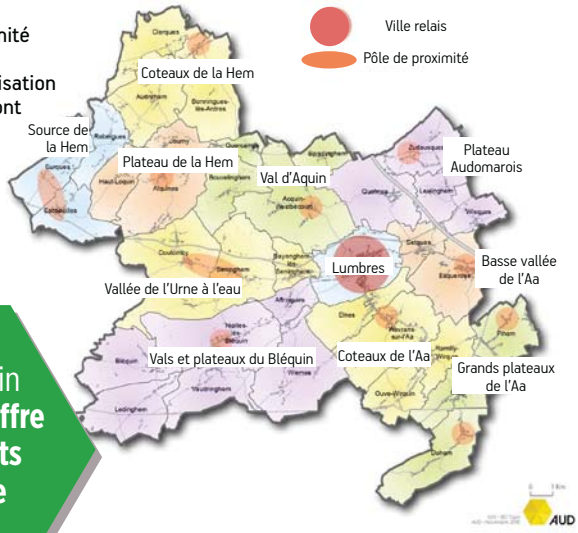

Structurer le territoire afin de **renforcer l'offre d'équipements et de service** au plus prés des habitants

Pour les pôles de proximité → l'objectif est d'optimiser et de mutualiser les services quotidiens de proximité : bibliothèque/ médiathèque, antennes des maisons de services, groupes scolaires, équipements sportifs... et de maintenir et développer le commerce de proximité. L'habitat y sera renforcé.

Pour Lumbres

→ conforter et renforcer les équipements structurants ; collège, lycée, maison de santé, maison de services publics... et redynamiser l'attractivité commerciale et résidentielle.

Un territoire jeune mais au vieillissement "engagé". Un parc de logement ancien et inadapté à l'évolution de la taille des ménages. Un manque de logements locatifs aidés. Une offre en équipements publics à étoffer et une offre de soins déficitaire.
Un manque d'activités et de jeux pour les jeunes.

Développer une offre **d'habitat et d'équipements** adaptée à la population

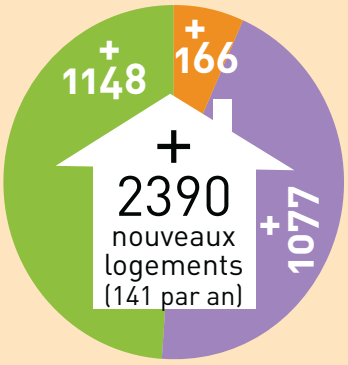

Estimation des besoins en nouveaux logements
- Renouvellement du parc
- Augmentation de la population
- Maintien de la population

Conforter et équilibrer l'attractivité résidentielle. Une évolution démographique positive et raisonnée permettant de renforcer Lumbres et les pôles de proximité.

Diversifier l'offre d'habitat en l'adaptant à l'évolution du profil des ménages. Nouveaux arrivants, évolution des familles, maintien à domicile des personnes vieillissantes. .

Développer des équipements de proximité intergénérationnels (Maisons de santé pluri-disciplinaires, aires de jeux et espaces d'activités pour les jeunes, une offre culturelle dynamique...)

les axes retenus DU PROJET DE TERRITOIRE

2

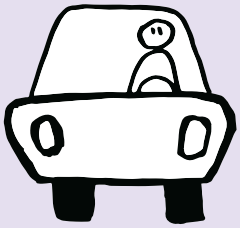

Un territoire bien desservi par les grands axes routiers mais une trop forte dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien.

Favoriser une mobilité sobre, solidaire et efficace

Proposer des modes de déplacements adaptés aux différentes échelles.

Entre Lumbres et le pôle urbain : renforcer la mobilité collective et des liaisons rapides (transports en commun, covoiturage).

Entre Lumbres et les pôles de proximité et secteurs résidentiels : proposer une mobilité semi-collective partagée (transport à la demande, véhicules électriques en libre service...) et faciliter l'usage du vélo par l'aménagement de pistes cyclables.

Entre les secteurs résidentiels et les pôles de proximité : développer en priorité les liaisons douces (piéton, cycliste).

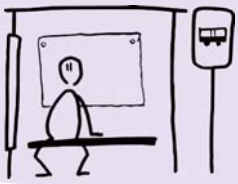

Un territoire marqué par les activités tertiaires et agricoles. Une offre commerciale de proximité incomplète. 67,5% des actifs travaillent hors du territoire.

Renforcer **l'économie locale** en fonction des atouts et ressources du territoire

Renforcer le dynamisme économique de Lumbres.

Maîtriser le développement des zones d'activités existantes ou programmées et favoriser l'activité artisanale.

Renforcer le commerce de proximité (conciergerie de village, maîtrise de l'implantation et de l'extension de commerces de périphérie...).

Préserver le potentiel agricole et soutenir son évolution (approvisionnement local, circuits courts, équipements mutualisés...).

Valoriser le potentiel touristique. Diversifier l'offre d'hébergement et de restauration en lien avec la stratégie "sports de nature".

Conforter la vocation économique du fret ferroviaire.

les axes retenus DU PROJET DE TERRITOIRE

2

Vivre en harmonie avec son environnement

Une grande diversité de paysages et un patrimoine naturel remarquable auxquels sont attachés les habitants. Une ressource en eau vulnérable. Un potentiel de développement des énergies renouvelables...

Préserver la diversité des paysages et des espaces naturels.

Garantir la qualité des espaces urbanisés et des aménagements. Adapter les projets urbains et les constructions à leur environnement. Favoriser la performance énergétique et environnementale.

Gérer la ressource en eau de façon économe et durable.

Poursuivre les actions en faveur de la transition énergétique.

Améliorer l'image de la cimenterie de Lumbres.

Modérer la consommation des espaces et limiter l'étalement urbain.

Faire du numérique un outil au service de la proximité

Un territoire mal ou faiblement couvert en Trés Haut Débit et 4G, limitant le développement et l'implantation d'activités, le télétravail et les nouvelles formes d'organisation du travail.

Cet axe transversal de développement impacte tous les projets du territoire : attractivité, économie, qualité de vie, solidarité et convivialité...

S'appuyer sur le développement programmé du Haut et Trés Haut Débit pour développer des usages et outils numériques adaptés.

- Favoriser l'accès et l'usage des outils numériques pour tous.
- Développer des outils valorisant les produits et commerces locaux, promouvant l'offre culturelle et de loisirs, mettant en relation les habitants...
- Optimiser des espaces existants (médiathèques, cafés...) pour y implanter des tiers-lieux équipés.

Traduire le projet de territoire dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

OBJECTIFS

- **Expliquer comment on traduit le projet de territoire dans un zonage**
- **Enrichir ce zonage** des spécificités à échelle micro-locale.
- **Expliquer et faire vivre la notion de Zone à Urbaniser** (U1AU), de Trame Verte et Bleue (TVB) et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

"Je savais que cette étape de la concertation allait permettre d'expliquer le zonage, je ne me doutais pas que ça allait autant permettre de l'enrichir"

Marie-Julie Seyller

Chargée d'études principale Planification-Juridique à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de St-Omer – Flandre intérieure

CE QU'IL S'EST PASSÉ :

Vis ma vie d'urbaniste!

Une zone de plusieurs milliers de m² qui s'ouvre à l'urbanisation...qu'y faire et comment le disposer dans l'espace? Voici l'exercice qui était proposé à tous les participants de ce temps fort! Un moment riche en débats !

Trame Verte, Trame Bleue: Enfilez votre costume de chauve souris ou de crapaud, votre mission: survivre pendant votre trajet entre routes, maisons et jardins pour vous reproduire et assurer la continuité de votre espèce !

Et ma parcelle, puis-je construire? Ils sont venus très nombreux, dossier sous le bras, pour comprendre leurs droits à construire. Intérêt individuel et intérêt général se sont croisés autour de moments riches d'explications, de remise en perspective et d'enrichissement d'un zonage à l'interprétation parfois arbitraire lorsqu'il est fait depuis un ordinateur.

"Non je ne suis pas satisfait du tout ! Maintenant qu'on veut limiter l'étalement urbain et construire en continuité du bâti existant, mon terrain est devenu inconstructible! "

Un propriétaire du territoire

CO-PRODUIRE
UN PROJET
DE TERRITOIRE
ET UN PLUI

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION EXEMPLAIRE ET RECONNUE

Pour souligner l'originalité de la démarche de concertation et son succès, **la secrétaire d'Etat aux collectivités, Estelle Grelier,** est venue rencontrer les collégiens de Lumbres et a salué le travail accompli.

Depuis, la CCPL est régulièrement sollicitée dans la France entière pour venir témoigner de la démarche et jouer le rôle d'ambassadeur auprès d'autres collectivités.

Christian Leroy, président de la CCPL et Sylvain Saudo, consultant à ExtraCité très fiers de la reconnaissance de la qualité de la démarche de concertation.

LA DÉMARCHE ET L'EXEMPLARITÉ DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLUI DE LA CCPL ONT D'AILLEURS ÉTÉ PRIMÉS À PLUSIEURS REPRISE

- Lauréat des trophées de la participation et de la concertation . *Gazette des communes en 2017*
- Lauréat récompensé au titre des meilleures démarches d'association des habitants dans un PLUi – *Séminaire annuel du Club PLUi 2018 Ministère de la Cohésion des Territoires.*

LES TROPHÉES
PARTICIPATION
& CONCERTATION
2016

CLUB PLUi
plan local d'urbanisme intercommunal

CO-PRODUIRE
UN PROJET
DE TERRITOIRE
ET UN PLUI

EN ANNEXES

"Je comprends mieux les enjeux pour l'avenir de mon territoire."

ANNEXES

C'est quoi un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) **traduit le projet d'un territoire dans un document** qui formalise les règles d'utilisation du sol pour les années à venir. Pour sa cohérence, des règlements et orientations votées et décidées à des échelons supérieurs doivent être appliqués.

Cadre National	• Code de l'urbanisme,
Cadre Régional	• Schémas Régionaux,
Cadre Départemental	• Schémas départementaux, • Schémas de gestion et d'aménagement des eaux, • Charte du Parc Naturel Régional CMO
Bassin de vie (Pays de Saint Omer)	• Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
Territoire Projet communautaire (CC-Pays de Lumbres)	• Projet de territoire • Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Commune Echelle de la parcelle	• Autorisation des droits des sols

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a comme objectifs :

- d'étudier **le fonctionnement et les enjeux** du territoire
- de proposer une **vision d'avenir** pour le territoire avec **une perspective de développement** respectueuse de l'environnement
- d'outiller cette vision avec **des règles d'utilisation du sol** et des outils d'aménagement.

Un PLUi se donne ainsi un cadre cohérent pour 15 ans sous le prisme de plusieurs thématiques telles que :

- Les besoins de la population en logements et équipements
- L'emploi et le développement économique
- Le commerce et le tourisme
- l'agriculture
- La qualité des paysages et le patrimoine
- Les transports et déplacements
- Les communications et le champ du numérique

ANNEXES

"L'atelier m'a donné envie d'en apprendre plus et de continuer à suivre ce projet."

ça veut dire quoi ?

ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

AUD : Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de St-Omer – Flandre intérieure

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

ENS : Espace Naturel Sensible

NOTRe : Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

SAFER : Société d'Aménagement Foncier de l'Espace Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Remerciements

Au delà des structures présentées et de leur représentants, ce projet n'aurait pu être mené à bien et n'aurait jamais connu le succès qu'on lui reconnaît sans l'implication de toutes les personnes qui y ont contribué. Nos remerciements vont ici plus particulièrement à :

- L'équipe du collège Albert Camus de Lumbres pour leur engagement et le partenariat de qualité pour le projet, notamment grâce à Didier Petit et Mme Annebicque enseignants au collège et M. Leleu, Principal.
- Donatienne Fournier, pour son relai auprès des jeunes de la Mission Locale de Lumbres
- L'ensemble de l'équipe technique de la CCPL pour sa bonne humeur communicative, pour les longues heures supplémentaires et tout spécialement Nicole pour les fou rires.
- l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer pour leur apport technique et leurs suggestions
- Les entrepreneurs, chefs d'entreprises et commerçants du territoire pour leur mobilisation
- Les associations d'aînés pour leur participation et le relais auprès de leurs membres
- l'ensemble des personnes qui ont apporté de près ou de plus loin une pierre à ce projet.

PAYS DE LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES